

# NOS TARIFS : PRESTATAIRE

Tarifs applicables au 1er janvier 2025



Société  
Brest Abers Services



## Tarif Horaire en HT et TTC

### Aide à l'autonomie

<u>Aide à la personne</u> :	<b>34.75€ TTC* / heure</b>	32.94 € HT (TVA 5,5%)
<u>En cas de prise en charge CARSAT</u> :	<b>32.45 € TTC* / heure</b>	30.76 € HT (TVA 5.5%)
<u>Dépendance</u> : possibilité d'intervention 30 minutes et 45 minutes (tarifs sur demande)		*** hors frais kilométriques

### Accompagnement extérieur (véhiculé ou au bras)

**34.75 € TTC\* / heure** 32.94 € HT (TVA 5,5%) \*\*\* hors frais kilométriques

### Entretien et confort

Aide ménagère : **34.75 € TTC\* / heure** 31.59 € HT (TVA 10%)

#### Informations pratiques :

- Dimanches et jours fériés : supplément de 25 %
- 1er mai, 25 décembre et 1er janvier : supplément de 100 %
- \*\*\*Frais kilométriques : 0,96 € TTC/km (si l'intervenant utilise son véhicule ou celui de l'entreprise dans le cadre de ses prestations notamment pour l'aide aux courses ou l'accompagnement véhiculé)
- Minimum 2 heures d'intervention pour les prestations d'aide ménagère uniquement

#### Paiements acceptés :

- Prélèvement automatique, Chèque, CESA préfinancé...
- Prise en charge possible dans le cadre de l'APA, PCH, CARSAT, mutuelle...

\* Les sommes engagées pour le service prestataire peuvent être déductibles des impôts (sous la forme d'un crédit d'impôts) à hauteur de 50 % des sommes acquittées dans les conditions et limites prévues à l'article 199 sexdecies du code général des impôts.

\*\* Les activités de transport et de livraison effectuées hors du domicile, mais à partir de ou vers celui-ci, ne peuvent être exercées qu'à condition d'être comprises dans une offre globale de services incluant une activité exercée au domicile. L'avantage fiscal s'applique à ces prestations, réalisées à l'extérieur du domicile, dès lors qu'elles sont comprises dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

\*\*\* Le taux de TVA est réduit à 5.5% pour les activités relevant de l'autorisation des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (prestations dites "geste essentiel") et réalisées auprès de personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap.

\*\*\*\*Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui en fait la demande. art-6 Arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur.